



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} septembre 2009
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité du commerce

Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation

Dix-neuvième session

Genève, 24-26 novembre 2009

Ordre du jour provisoire annoté de la dix-neuvième session^{1, 2}

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le 24 novembre 2009 à 10 heures

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.
3. Conférence internationale sur l'évaluation et la gestion du risque.
4. Questions découlant des réunions du Comité du commerce et du Comité exécutif de la CEE et de la Conférence internationale sur l'évaluation et la gestion du risque.
5. Pratiques en matière de normalisation et de réglementation:
 - a) Examen des faits nouveaux;
 - b) Élaboration et mise à jour de recommandations sur les politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation.

¹ Les délégués sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web <http://www.unece.org/trade/wp6> et de le renvoyer au secrétariat de la CEE deux semaines au plus tard avant la réunion, soit par courrier électronique (regulatory.cooperation@unece.org), soit par télécopie (+41 22 917 0037). Avant de se rendre à la réunion, les représentants doivent se procurer une plaquette d'identité au Bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONU, situé au portail de Pregny, 14, avenue de la Paix (voir le plan à l'adresse <http://www.unece.org/meetings/map.pdf>). En cas de difficulté, prière d'appeler le secrétariat au +41 22 917 2774/2481.

² Une conférence internationale sur l'évaluation et la gestion du risque se tiendra les 24 et 25 novembre, parallèlement à la session annuelle du Groupe de travail.

6. Coopération en matière de réglementation:
 - a) Projets régionaux;
 - b) Projets sectoriels.
7. Examen des faits nouveaux en matière d'évaluation de la conformité et d'accréditation.
8. Surveillance des marchés:
 - a) Point sur les activités des groupements régionaux et du Groupe consultatif de la surveillance des marchés (Groupe «MARS»);
 - b) Point sur la procédure générale de surveillance des marchés;
 - c) Définitions et terminologie communes employées dans le domaine de la surveillance des marchés;
 - d) Rapport sur l'état d'avancement des négociations relatives à un accord commercial anticontrefaçon (ACTA).
9. Métrologie.
10. Programme de travail et priorités du Groupe de travail.
11. Renforcement des capacités.
12. Questions diverses.
13. Adoption du rapport.

II. Annotations

Point 1

Adoption de l'ordre du jour

Document: ECE/TRADE/C/WP.6/2009/1 (Ordre du jour provisoire annoté).

1. L'ordre du jour provisoire et le calendrier proposés ont été approuvés par le Bureau du Groupe de travail; ils sont présentés pour approbation.

Point 2

Élection du Bureau

2. Conformément au Règlement intérieur de la Commission et selon l'usage, le Groupe de travail devrait élire un président et deux vice-présidents. M. C. Arvius (Suède), M. V. Koreshkov (Biélorus) et M. P. Lukac (Slovaquie) ont été élus respectivement Président et Vice-Présidents de la dix-huitième session.

Point 3

Conférence internationale sur l'évaluation et la gestion du risque

Documents: ECE/TRADE/C/WP.6/2009/2 (Programme provisoire de la Conférence)
ECE/TRADE/C/WP.6/2009/3 (Document de référence établi par le secrétariat)
ECE/TRADE/C/WP.6/2009/14 (Document de référence sur la Conférence).

3. À la dernière session annuelle, les délégués ont déclaré souhaiter étudier la question de l'évaluation et de la gestion du risque dans le cadre des normes et des règlements techniques.

4. La Conférence internationale aura pour objectif:

a) De promouvoir l'échange de données d'expérience sur l'utilisation des techniques d'évaluation et de gestion du risque dans les domaines des règlements techniques, des normes, de l'évaluation de la conformité, de l'accréditation, de la métrologie et de la surveillance des marchés;

b) D'échanger des données sur les bonnes pratiques concernant l'utilisation des outils d'évaluation et de gestion du risque pour:

- Le choix des objectifs et des outils des règlements techniques;
- L'établissement et l'application de règlements techniques;
- L'évaluation d'autres options en matière d'évaluation de la conformité;
- La mise au point d'autres procédures de surveillance des marchés.

Point 4

Questions découlant des réunions du Comité du commerce et du Comité exécutif de la CEE et de la Conférence internationale sur l'évaluation et la gestion du risque

5. Le secrétariat rendra compte des questions découlant des réunions récentes du Comité du commerce et du Comité exécutif de la CEE présentant un intérêt pour le Groupe de travail.

6. Le Groupe de travail étudiera la question de savoir si – et de quelle manière – son programme de travail devrait être adapté pour donner suite aux résultats de la Conférence et aux décisions prises par le Comité exécutif de la CEE.

Point 5

Pratiques en matière de normalisation et de réglementation

a) Examen des faits nouveaux

7. Les délégations nationales et les organisations internationales et régionales seront invitées à rendre compte de leurs activités de normalisation et de réglementation, ainsi que des programmes de coopération technique qu'ils ont entrepris avec d'autres pays ou régions. En particulier, pour donner suite aux débats des sessions précédentes, la Commission européenne fournira des informations sur le cadre réglementaire commun pour la commercialisation des produits et sur les travaux menés par un groupe d'experts spécial pour l'examen du système européen de normalisation (EXPRESS) (voir http://ec.europa.eu/enterprise/standards_policy/review_of_standardisation/index_en.htm) ainsi qu'un bref rapport sur la mise en œuvre du règlement REACH (Enregistrement, évaluation, autorisation des substances chimiques et restrictions applicables à ces substances).

8. Le Groupe de travail entendra un rapport oral du secrétariat sur le séminaire intitulé «Le rôle des normes internationales en matière de développement économique», organisé par l'Organisation mondiale du commerce en mars 2009.

b) Élaboration et mise à jour de recommandations sur les politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation

Documents: ECE/TRADE/378 (Recommandations de la CEE sur les politiques de normalisation)
ECE/TRADE/C/WP.6/2008/6/Rev.1 (Version finale de la Recommandation «K»)
ECE/TRADE/C/WP.6/2009/8 (Proposition de révision de la Recommandation «D»).

9. À sa dix-septième session, le Groupe de travail a révisé la Recommandation «K» sur l'assurance métrologique de l'évaluation de la conformité et des essais, dont la version finale est actuellement présentée aux délégués pour information.

10. À sa dernière session, le Groupe de travail a également examiné l'éventuelle révision de la Recommandation «D» sur la référence aux normes. Les délégués sont invités à communiquer au secrétariat toute proposition d'amendement de ladite recommandation qu'ils souhaiteraient voir examiner.

Point 6
Coopération en matière de réglementation

Documents: ECE/TRADE/378 (Recommandations de la CEE sur les politiques de normalisation)
ECE/TRADE/C/WP.6/2009/17 (Rapport sur la réunion du Bureau du WP.6, des rapporteurs, des coordonnateurs, de l'équipe «START» et du Groupe «MARS», tenue à Stockholm (27 au 29 mai 2009)).

11. Le Groupe de travail sera informé des dernières activités relatives à la Recommandation «L», intitulée «Modèle international pour une harmonisation technique» fondé sur de bonnes pratiques de réglementation dans la préparation, l'adoption et l'application des règlements techniques grâce à l'utilisation de normes internationales.

12. Le Groupe de travail sera informé des activités de l'Équipe de spécialistes de la normalisation et des techniques de réglementation (Équipe «START»), qui s'est réunie à Stockholm en mai 2009.

a) Projets régionaux

13. Le Groupe de travail sera informé de l'état d'avancement des projets régionaux visant à renforcer la coopération en matière de réglementation dans le cadre d'accords commerciaux régionaux ou bilatéraux, en particulier dans les pays d'Europe du Sud-Est, dans la Communauté d'États indépendants (CEI) et dans la Communauté économique eurasiennne (EurAsEC).

b) Projets sectoriels

Documents: ECE/TRADE/C/WP.6/2009/4 (Rapport intérimaire sur l'initiative sectorielle pour l'industrie des télécommunications)
ECE/TRADE/C/WP.6/2009/5 (Rapport intérimaire sur l'initiative sectorielle concernant les engins de terrassement)
ECE/TRADE/C/WP.6/2009/6 (Rapport intérimaire sur l'initiative sectorielle concernant les équipements utilisés à proximité d'explosifs)
ECE/TRADE/C/WP.6/2009/7 (Rapport intérimaire sur l'initiative sectorielle concernant la sûreté des oléoducs).

14. Les présidents des initiatives sectorielles en cours rendront compte des activités courantes et des réalisations récentes, en particulier en ce qui concerne les initiatives concernant les équipements utilisés à proximité d'explosifs, les télécommunications, les engins de terrassement et la sûreté des oléoducs.

15. Toute proposition de dialogue sur la convergence réglementaire sera examinée. Le Groupe de travail étudiera également les démarches à entreprendre afin de trouver de nouveaux secteurs dans lesquels des projets similaires pourraient être menés.

Point 7

Examen des faits nouveaux en matière d'évaluation de la conformité et d'accréditation

16. Les délégations nationales et les organisations internationales et régionales sont invitées à rendre compte des aspects liés au commerce concernant l'évaluation de la conformité et l'accréditation.

Point 8

Surveillance des marchés

17. Les délégations nationales et les organisations internationales et régionales seront invitées à rendre compte des faits nouveaux pertinents en matière de surveillance des marchés, y compris la mise en œuvre de la Recommandation «M».

a) Le point sur les activités des groupements régionaux et du Groupe consultatif de la surveillance des marchés (Groupe «MARS»)

Documents: ECE/TRADE/C/WP.6/2009/9 (Rapport du Groupe consultatif de la surveillance des marchés sur ses activités et ses réunions)
ECE/TRADE/C/WP.6/2009/10 (Informations communiquées par la CEI sur la surveillance des marchés)
ECE/TRADE/C/WP.6/2009/11 (Surveillance des marchés: concept général et liens avec les activités du Groupe de travail).

18. Le Groupe consultatif de la surveillance des marchés (Groupe «MARS») rendra compte au Groupe de travail de ses activités et de ses réunions. Les délégations seront informées des dernières activités en matière de surveillance des marchés menées sous les auspices de la Communauté d'États indépendants (CEI). La Commission européenne présentera un rapport sur l'application du cadre réglementaire commun de l'UE pour la surveillance des marchés.

b) Le point sur la procédure générale de surveillance des marchés

Document: ECE/TRADE/C/WP.6/2009/12 (Projet de guide pour l'utilisation du Modèle général de surveillance des marchés).

19. Le Président de l'initiative présentera un nouveau projet de guide pour l'utilisation du Modèle général de surveillance des marchés.

c) Définitions et terminologie communes employées dans le domaine de la surveillance du marché

Document: ECE/TRADE/C/WP.6/2009/13 (Projet de définitions et de terminologie communes employées dans le domaine de la surveillance des marchés).

20. Le Président de l'initiative présentera un premier projet de texte sur les définitions et la terminologie communes employées dans le domaine de la surveillance des marchés.

d) Rapport sur l'état d'avancement des négociations relatives à un accord commercial anticontrefaçon (ACTA)

21. Les délégations seront invitées à examiner le rôle éventuel que pourrait jouer la Recommandation «M» dans le cadre des négociations relatives à un accord commercial anticontrefaçon (ACTA).

**Point 9
Métrologie**

Document: ECE/TRADE/C/WP.6/2008/6/Rev.1 (Version finale de la Recommandation «K»)

22. Les délégations nationales et les organisations internationales et régionales seront invitées à rendre compte des faits nouveaux pertinents apparus dans le domaine de la métrologie.

**Point 10
Programme de travail et priorités du Groupe de travail**

Documents: ECE/TRADE/C/2009/12 (Rapport sur la troisième session du Comité du commerce)
ECE/TRADE/C/WP.6/2009/15 (Tableau des priorités révisé)
ECE/TRADE/C/WP.6/2009/16 (Évaluation du Groupe de travail).

23. Le Groupe de travail examinera les priorités de ses travaux futurs, en fonction du tableau actualisé des priorités.

24. Le Groupe de travail sera invité à examiner le document d'évaluation établi par le secrétariat et les méthodes d'évaluation de ses futurs travaux.

**Point 11
Renforcement des capacités**

25. Le Groupe de travail sera informé des derniers plans concernant le lancement d'une initiative sur le renforcement des capacités destinée à promouvoir l'application du modèle «M».

**Point 12
Questions diverses**

26. Le Groupe de travail examinera les activités d'information récemment entreprises en particulier des publications et des brochures et la réorganisation de son site Web. Il orientera le secrétariat afin qu'il puisse poursuivre ces travaux.

27. Le Groupe de travail étudiera l'organigramme joint au présent document et examinera les tâches à confier à ses coordonnateurs et à ses rapporteurs en fonction de son programme de travail.

28. Le Groupe de travail arrêtera les dates provisoires de sa session de 2010.

Point 13

Adoption du rapport

29. Conformément à l'usage, le Groupe de travail approuvera durant sa session la liste des principales décisions. Le secrétariat établira ensuite la partie descriptive du rapport, en concertation avec les membres du Bureau, en tenant compte des communications présentées au cours de la session.

III. Calendrier provisoire

Mardi 24 novembre	10 h 00-10 h 15	Points 1 et 2
	10 h 15-13 h 00	Point 3 (Conférence sur l'évaluation du risque)
	15 h 00-18 h 00	
Mercredi 25 novembre	10 h 00-13 h 00	Point 3 (<i>suite</i>)
	15 h 00-18 h 00	Points 4 à 6
Jeudi 26 novembre	10 h 00-13 h 00	Points 7 et 8
	15 h 00-18 h 00	Points 8 à 13

Annexe

Organigramme du Groupe de travail

